

Compte-rendu conférence débat Index Orion
Lanceur d'alerte et moralisation de la vie politique
Stéphanie Gibaud, Philippe Pascot et Fabrice Rizzoli
10 mars 2017- Ageca Paris
Rédactrice : Pauline Gavrilov



René Pichon-Costantini introduit le débat en posant l'exigence de moralisation de la vie publique et la problématique des lanceurs d'alerte

Introduction

A l'initiative du collectif Index Orion et de Véronique le Bihan, maire-adjointe d'Aubervilliers (2008-2014), une conférence débat a été organisée sur les lanceurs d'alerte et la moralisation de la vie publique. Dans le contexte du vote de la Loi de moralisation de la vie publique et de la régénération citoyenne de la vie politique, au sein d'Index Orion, la réflexion s'est engagée sur le rôle crucial des lanceurs d'alerte dans le contrôle des dérives tant politiques qu'économiques.

3 célèbres lanceurs d'alerte, Stéphanie Gibaud, Philippe Pascot et Fabrice Rizzoli ont participé à la conférence. Le débat dont les enjeux ont été énoncés par René Pichon-Costantini a été animé par Pauline Gavrilov et la conclusion en a été faite par Véronique le Bihan.

René Pichon-Costantini a énoncé dans son introduction le chemin qu'il restait à parcourir, afin de reconnaître le statut des lanceurs d'alerte dans notre société, le nécessaire « éveil des consciences » comme le dirait Philippe Pascot, ainsi que son aversion pour ce qui se tramait dans l'arrière-cour de la République. Les lanceurs

d'alerte ne sont pas une affaire nouvelle : Erin Brockovitch, Julien Assange, Denis Robert, Antoine Deltour et enfin Irène Frachon avec le Médiateur.



Pauline Gavrilov anime le débat sur le rôle central des lanceurs d'alerte au regard de la moralisation de la vie publique

- **Qu'est-ce que c'est qu'un lanceur d'alerte ?**

Autant d'affaires retentissantes qui n'ont cependant pas réussi à structurer la vie politique. En France, c'est Stéphanie Gibaud qui est en quelque sorte la figure emblématique des lanceurs d'alerte. L'idée est venue également de l'ouvrage « Pilleurs d'État » de Philippe Pascot, en hommage aux lanceurs d'alertes.

- **Où en est la France sur la moralisation de la vie publique ?**

L'actualité servant le thème, le problème de corruption qui est au cœur de notre réflexion nous a sauté aux yeux, d'où la présence de Philippe Rizzoli qui est l'expert européen de l'étude de la criminalité organisée et du système mafieux. F. Rizzoli a montré que « face à une criminalité érigée en système, il ne fallait pas être seul, sinon on se faisait broyer ». Question lancinante qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ? Faut-il les protéger ? Quel est leur rôle dans la défense de l'intérêt général ? Pourquoi s'exposent-ils ainsi ?

Une fois les grands enjeux établis, la conférence a débuté, chacun des 3 lanceurs d'alerte exposant son récit dans l'ordre suivant Stéphanie Gibaud, Philippe Pascot et Fabrice Rizzoli. Ensuite, une vive discussion s'est ensuite engagée avec la salle.

1. Exposé de Stéphanie Gibaud

Stéphanie Gibaud auteur de « La femme qui en savait vraiment trop » et de « La traque des lanceurs d'alerte » a débuté son exposé, en se présentant : cadre, responsable des Relations publiques dans un club de foot, puis pour le gouvernement américain, avant tout motivée par son amour des autres. En 1999, lors son ouverture à Paris l'UBS la contacte, afin de la recruter. Jusqu'alors l'UBS était active à l'off-shore ; or, en réponse à Berlusconi et à son scudetto à Madrid et sous Chirac en France, l'UBS va vouloir récupérer ses capitaux placés à l'étranger et va donc récupérer l'argent investi on-shore en France par exemple.

Dans ce contexte, l'UBS recherche un profil « communication », afin de développer la notoriété de la banque : 8 ans pour développer la notoriété de la Banque et nouer des liens avec la gestion de fortune. Une niche de 150 000 familles parmi 70 millions de français dans laquelle la concurrence est sévère. S. Gibaud avait donc la lourde charge d'organiser une centaine d'événements par an.

En 2007, la situation devient très confuse, on découvre avec stupeur grâce aux médias que l'UBS pratique l'évasion fiscale ; l'UBS risque sa licence aux USA ; dans le même temps, sortent l'affaire des Subprimes dans laquelle l'UBS est impliquée, ainsi que l'affaire Madoff (l'UBS est dépositaire du fond Madoff au Luxembourg).

L'UBS recrute alors une ressource, officiellement, afin de chapeauter S. Gibaud, une restructuration du département est lancée. Au début S. Gibaud est plutôt heureuse de cette nouvelle, car la tenue de 100 événements par an l'a éloignée, tant de son propre appartement que de ses enfants.

Or, l'arrivée de la personne coïncide justement avec la perquisition dans le bureau de Patrick de Fayet, Directeur général de l'UBS France (objet du livre « la Femme qui en savait vraiment trop » qui illustre la descente aux enfers de S. Gibaud depuis juin 2008), suite à cette perquisition, la supérieure hiérarchique de S. Gibaud lui demande de détruire des « informations clients » (noms des clients, coordonnées etc.) enregistrées sur le disque dur de son ordinateur et qui sont reliées à un chargé d'affaire en France, à Bruxelles, au Luxembourg ou encore à Bâle. Ainsi qu'un certain nombre d'archives.

Les relations deviennent alors extrêmement mauvaises. S. Gibaud reçoit l'ordre de détruire des données, ainsi que des archives papier.



Stéphanie Gibaud partage son expérience de lanceuse d'alerte chez UBS, l'ampleur de la fraude et la violence qu'elle a subie

Le secret de la perquisition est bien gardé, S. Gibaud échange alors avec ses collègues qui eux sont des techniciens de la banque de gestion de fortune, ce qu'elle n'est pas étant un pur profil « communication » et ne connaissait pas le core business de la banque. En général, ces derniers ont 55 ans et sont banquiers depuis 30 ans. Ils viennent tous de la concurrence et ils ont été recrutés en 1999 à l'ouverture de l'UBS en France. Ces rencontres sont secrètes, car tous déclarent être en guerre avec le directoire de la banque qui les forcerait à se fourvoyer dans des activités illégales.

Selon eux, « les Suisses sont là depuis toujours, « ils nous piquent nos clients » ; l'UBS France est un concurrent de l'UBS Suisse ; mais en acceptant de collaborer avec eux, nous nous mettons à risque pénal égal avec eux. Les comptes off-shore essentiellement ouverts en Suisse, qui depuis les Panama Papers, Luxleaks, ont tous été déplacés vers Singapore, Seychelles ou ailleurs nous exposent à des condamnations. « Les Suisses sont là pour prospector des clients et proposer des produits off-shore, ce qui est interdit en France ».

« J'ai été abasourdie par cette révélation, l'UBS est la banque des familles les plus puissantes de France et du monde et je gérais l'image de cette banque » dira S. Gibaud ; pour elle, l'UBS ne pouvait pas frauder.

Ses collègues banquiers se livrent à une explication sur « les bonus de février ». L'ouverture de compte à l'off-shore est mieux rétribuée que le respect des règles bancaires françaises : une véritable « culture du mensonge » est à l'œuvre.

S. Gibaud refuse de détruire les données. Elle est harcelée. Isolée. Mise à l'écart. Son poste est supprimé. Elle est nommée responsable des hôtesse d'accueil. Lorsqu'elle arrive à la cafeteria, un grand vide se fait et le silence s'installe.

Elle subit une inouïe violence au travail. Elle est punie par l'UBS qui veut l'inclure dans un plan social, mais l'inspection du travail s'y oppose, car elle est élue du CHSCT. « J'ai été enfermée dans une banque qui fraudait et dont je dénonçais la fraude » dira-t-elle.

L'expérience de S. Gibaud est ici révélatrice, en ce sens qu'elle a expérimenté la procédure prévue par la Loi Sapin, selon laquelle le lanceur d'alerte doit faire une alerte graduelle, il doit aviser son supérieur hiérarchique, puis son n+1, n+2 et ainsi de suite. S. Gibaud a vu toute sa hiérarchie y compris Patrick de Fayet (directeur général de la filiale française de la banque suisse UBS de 2003 à 2010), accusé d'évasion fiscale et de d'actes illicites. Personne n'a réagi ce fut « Courage fuyons », alors que beaucoup de collaborateurs partaient dans le plan social.

Le silence de la classe politique est inadmissible ! « Les élus doivent montrer l'exemplarité et défendre l'intérêt général ; on va parler des élus politiques », plus tard dans la soirée.

Dans une pareille affaire, ce sont des milliards d'euros qui échappent à l'impôt ; selon Michel Sapin, entre 2004 et 2008, il s'agit de 19 milliards d'euros pour 38 000 comptes off-shore à Genève.

En 2012, l'affaire devient publique, l'État manque d'argent, la crise de la dette à rembourser est là. Pourquoi, ni les députés, ni les sénateurs n'ont-ils pas réagi ? C'est la banque qui doit payer et pas uniquement les citoyens.

S. Gibaud pensait que face à l'ampleur de la fraude fiscale, les comptes en Suisse de Liliane Bettencourt à l'UBS à Genève, l'affaire Cahuzac, « la population serait dans la rue » ; mais non, aucune réaction de la part des citoyens.

Le problème des lanceurs d'alerte est un problème de Droits de l'homme non respectés, ainsi que l'affaire d'Irène Frachon et du médiateur l'a montré. « Cette indifférence m'a surprise » dit S. Gibaud. Indifférence qu'elle ne s'explique pas. En avril 2012, 3 hommes politiques français ont été cités dans les Panama Papers. En Islande, le 1er ministre cité dans les Panama Papers a démissionné, suite à la mobilisation de la population. En France, 36 millions de contribuables pressurisés sont restés silencieux.

Dans son combat contre l'UBS, S. Gibaud n'a reçu le soutien d'aucun politique excepté celui d'Alain Bocquet sénateur Communiste, de Nicolas Dupont Aignan, de Charles de Courson et enfin de Yan Gallut, qui est à l'origine de la loi Sapin.

Le silence est assourdissant, alors que l'UBS est mise en examen pour évasion fiscale et blanchiment de capitaux.

Tous les salariés de l'UBS ont été solidaires contre elle, car ils ont perçu le message de la direction qui leur disait : « si vous bougez, il vous arrivera la même chose qu'à S. Gibaud ». Le silence de la classe politique dans l'affaire Cahuzac illustre à lui seul l'entre soi politique qui prévaut au sein des institutions françaises. Alors que deux quinquennats s'achèvent, celui de Nicolas Sarkozy, lequel avait déclaré « les paradis fiscaux, c'est fini », et celui de François Hollande, lequel avait postulé « mon ennemi, c'est la finance », rien n'a vraiment changé.

Selon S. Gibaud, « La corruption a atteint un niveau auquel elle ne s'attendait pas dans notre pays qui est pourtant le pays des Droits de l'homme ». La Loi Sapin est censée protéger les lanceurs d'alerte ; cependant, une entreprise peut s'en tirer en payant une amende et éviter ainsi le procès.

Intervention de Pauline Gavrilov « la conférence est intéressante, car au fond elle pose la question de savoir et de comprendre, ce qu'y a de pourri dans la démocratie et ce à quoi l'on s'expose quand on dit la vérité dans notre société et que l'on veut être honnête. Le sujet est dans l'air du temps; mais, il n'est pas traité. Sujet dont, ni les politiques, ni la société ne pourront faire l'économie ; car à travers cette question, c'est la question de la confiance dans le système qui est posée ».

S. Gibaud a poursuivi son exposé, évoquant la Haute autorité pour la transparence de la vie publique disant que lors la promulgation de Loi Sapin fin 2013, et avec l'affaire Cahuzac, la question des lanceurs d'alerte avait envahi l'espace public, sans toutefois mobiliser la Haute autorité.

C'est alors que S. Gibaud reçoit un courrier de Bercy qui dit en substance « Madame Gibaud, vous n'êtes pas lanceur d'alerte ; juste un témoin dans l'affaire UBS, car vous n'êtes pas à l'origine de l'affaire pénale ». Témoin qui n'est pas à l'origine de l'affaire pénale. Témoin que la justice n'a pas entendu. L'invocation de l'affaire non pénale est un pur élément de langage, qui vient étayer l'impossibilité de la protéger. Or, S. Gibaud a quitté l'UBS en 2012.

En 2011, les douanes judiciaires qui dépendent de Bercy ont donné RDV à S. Gibaud dans grand magasin situé sur les champs Elysées. « République française, Mme Gibaud, on va vous suivre pendant la quinzaine de Roland Garros ». Jusqu'à l'été 2012, S. Gibaud a été convoquée, afin de donner des informations qui appartiennent à la banque UBS. En dépit de sa collaboration avec cette administration, cette dernière réfute son statut de « lanceur d'alerte ».

2. Exposé de Philippe Pascot

Philippe Pascot est l'auteur de 3 ouvrages relatifs à la corruption politique « Pilleurs d'Etat », « Délits d'élus du goudron et des plumes » et « Allez presque tous vous faire ... »

P. Pascot a introduit son exposé, en disant « qu'en politique, ceux qui essaient d'être honnêtes, passent après les autres ».

Ses travaux lui ont permis d'identifier 1200 noms d'élus qui se servent des avantages de la république à leur unique profit ; or, comme l'énonce P. Pascot « un élu doit être exemplaire, car il nous demande d'être exemplaires. Un élu doit servir et non se servir ». 617 694 élus en France ; tous ne sont pas pourris mais, même le ministère de l'Intérieur ne sait pas combien il y a d'élus en France.

« Plus on remonte la pyramide et plus on trouve de ripoux ». Société mafieuse et politique. Clivage droite vs gauche n'est pas ici opérant, alors que dans le même temps, depuis 10 ou 15 élections pas de vote conviction mais vote par élimination. Selon P.

Pascot, les « primaires » sont une aberration démocratique. Sommes-nous vraiment en démocratie ? Des sénateurs en France ont été élus avec 11 voix. Plus de campagne électorale, mais plutôt un dîner électoral. Les élus ne sont plus que faiblement représentatifs de la population.

En ce qui concerne le problème de l'abstention, selon P. Pascot, l'abstention est l'objectif de beaucoup de politiques. Certains élus le sont avec 1 électeur sur 10. En mars 2014 (élections municipales), dans les 30 plus grandes villes de France, ce n'est pas plus de 1,09 électeur sur 10 qui s'est rendu aux urnes. Par exemple à Evry, Manuel Valls a été élu avec 1,09 électeur sur 10.

P. Pascot préconise de rendre le vote obligatoire, afin de lutter contre l'abstention. Selon lui, le vote électronique favorise le truandage, de la même manière que les primaires de droite ont donné lieu à de la tricherie.

Le problème du vote électronique n'est pas simple, car les gens vont être d'accord. Or, il n'y aura plus aucune sécurité, 1 personne derrière un écran dirige tout et c'est un piège pour la démocratie qui va arranger les élus et précipiter la démocratie vers 1 ou 2 partis dominants, accompagnés d'un parti d'extrême minoritaire.

P. Pascot s'est interrogé sur le socle électoral des élus. Ainsi, P. Pascot a fait la démonstration du très faible taux avec lequel les conseillers régionaux ont été élus en 2015. Quel est le % avec lequel les conseillers régionaux ont-ils été élus en 2015 ?

La réponse est 3,8 % des exprimés, selon la démonstration suivante : 100% qui votent = 40 % de votants, car 60 % d'abstention. Si l'on considère les 2 % de bulletins blancs et nuls qui ne sont pas comptabilisés celui équivaut à 38% d'exprimés. Proportionnelle pour être au 2ème tour, il faut avoir 10 % des suffrages exprimés ce qui équivaut à 3,8 % des exprimés.

Au 2ème tour, on vote pour les derniers de listes, pas pour les 1ers ; les 7 ou 8 premiers sont déjà élus. Astuce, pour être au 2ème tour il faut être 1er de la liste avec 3,8% des électeurs.

En 2015, le nombre de région est passé de 22 régions à 13 régions, officiellement, afin de réduire les coûts de fonctionnement administratif et de rationaliser le maillage territorial.

P. Pascot révèle que Carlos Da Silva, assistant de Manuel Valls sur ordre a fait passer un amendement de nuit en catimini, selon lequel il y aura exactement le même nombre d'élus avec 22 régions qu'avec 13 régions.



Philippe Pascot analyse la corruption politique et élabore des solutions, afin d'y remédier

La plupart des régions ont dans le même temps augmenté les indemnités de leurs conseillers de 40 à 70 %, alors qu'une seule région a baissé ses indemnités.

Selon P. Pascot, les économies sont toujours faites sur le dos du peuple. Par exemple, un élu peut toucher jusqu'à 5 retraites. La pension de réversion est de 50% pour le citoyen lambda (54% de 19 000 € maximum), alors qu'elle est de 64 à 66 % sans plafonds pour les conjoints d'élus; les élus pouvant toucher jusqu'à 26 000 € de retraite.

La Loi sur le patrimoine des élus n'est guère plus efficiente.

L'entre soi politique engendre des produits périmés, qui ne comptent pas moins de 40 ans ou 50 ans de politique derrière eux ; qui font de la politique depuis qu'ils ont 18 ans et qui n'ont jamais travaillé. Ainsi, ni François Fillon, ni Manuel Valls n'ont-ils jamais exercé de profession autre que celle de politique.

A côté des produits périmés, se trouvent les produits frelatés du type Emmanuel Macron qui est soutenu par tous les grands patrons de presse, par Alain Minc, Jacques Attali, Yvon Gattaz, le Medef, la BNP, etc. Une campagne présidentielle coûte entre 20 et 50 millions d'Euros. Nicolas Sarkozy s'est fait piquer, les autres truandent tout autant ; mais pour le moment ils ne se sont pas encore fait piquer.

Les pétro-gaziers ont financé à hauteur de 5 millions d'euros la droite et de 4 millions d'euros la gauche, escomptant en retour un accord pour la recherche sur l'huile et le gaz de schiste.

Remarque de la salle, chez Les Républicains (LR), l'argent est versé directement sur le compte du candidat, qui en dispose à sa guise. Selon P. Pascot, « on n'est plus en démocratie, mais dans une dictature insidieuse ». L'entre soi génère avantages et privilèges des élus, les forces politiques en présence se résument à 2 partis dominants,

l'un à droite et l'autre à gauche. Qui fait de la politique ? Les nantis, les riches et les fonctionnaires. Aucuns ouvriers. Les politiques sont hors sol.

Parmi les pistes de réflexion, afin d'assainir la situation P. Pascot a exposé 2 pistes majeures :

- 1. La lutte contre l'IRFM (Indemnité représentative frais de mandat), car aucune justification n'est à fournir. Certains dont Jean-Luc Mélenchon se sont achetés un appartement avec cet argent ; ainsi suite à la mise à sac des permanences des élus, aucune plainte n'a jamais été portée par aucuns partis politiques. Et pour cause, les permanences étaient au nom des élus.

La *Haute autorité* pour la transparence de la vie publique ne peut pas être efficace, puisque qu'une simple déclaration sur l'honneur de la part des élus à être honnête est suffisante. Exigence pour le moins désinvolte.

- 2. Le vote obligatoire : L'abstention est une gangrène, le vote obligatoire permettrait de comptabiliser le vote blanc dans les exprimés, d'où seuil au premier tour. Ça existe déjà, pour les sénateurs ; sinon amende. En Belgique, le vote obligatoire existe déjà.

Des améliorations sont possibles. P. Pascot a ainsi fait voter le 1er février 2017, la *Loi sur le casier vierge des élus*, ce qui constitue une avancée majeure.

3. Exposé de Fabrice Rizzoli

F. Rizzoli est Docteur en sciences politiques, il enseigne dans différents établissements universitaires dont Sciences-Po Paris. Il est membre permanent de l'association Anticor et co-fondateur du « [Salon des Livres et l'alerte](#) » et de l'association [Crim'HALT comme Alternative](#). Il est l'auteur de « La mafia de A à Z ».

F. Rizzoli a introduit son exposé, en rebondissant sur la phrase citée en introduction, selon laquelle, « face au crime organisé, il ne fallait pas être seul ; sinon, on était broyé » au regard de laquelle il s'est félicité de la diversité du public. La présence d'un étudiant, ancien stagiaire d'Anticor qui rédige un mémoire sur les lanceurs d'alerte, du référent du groupe local 75 Anticor, de Carole Rouaud, coorganisatrice du « Salon des livres et l'alerte », d'une comédienne qui s'intéresse à la corruption ont illustré la transversalité de la problématique liée aux lanceurs d'alerte et montré qu'un réseau était bel et bien en train de se constituer.

Poursuivant à travers l'apport d'une définition du lanceur d'alerte, F. Rizzoli a expliqué qu'il y avait des gens qui étaient des « insiders », à l'instar de S. Gibaud qui est devenue une lanceuse d'alerte presque contre son gré, en faisant ce qu'elle croyait être juste en dénonçant la corruption.

F. Rizzoli a précisé que pendant longtemps, seule avait vogue en France la définition selon laquelle, il fallait avoir souffert dans son travail, si l'on voulait avoir le statut de « lanceur d'alerte ». Le cas de S. Gibaud est ici éclairant, car le jour où elle assume le fait d'être une lanceuse d'alerte, Bercy lui dit qu'elle ne l'est pas, ce qui montre bien que la

définition n'est pas simple à trouver. Parmi les « lanceurs d'alerte » on trouve également des citoyens éclairés qui lancent l'alerte sur un thème qu'ils connaissent bien et qui fédèrent autour d'eux.

F. Rizzoli a ici précisé que du fait de ses actions, organisation du salon des livres et l'alerte, lobbying en faveur de la confiscation des biens mal acquis ou de la dénonciation de la présence de la mafia italienne en France <http://flarenetworkfrance.blogspot.fr/2011/10/confiscopolis-menton.html> d'autres le définissaient comme un lanceur d'alerte.

En tout cas, F. Rizzoli se dit lanceur alerte à l'intérieur des associations et des partis politiques, afin de lancer l'alerte en interne.

Membre du Parti socialiste (PS), lors des congrès du PS, il a présenté différentes contributions dans lesquelles il préconisait de mettre à l'agenda électoral la lutte contre la corruption, l'indépendance des procureurs, la création du délit d'association criminelle et l'usage social des biens confisqués.



Fabrice Rizzoli fait part de ses résultats de recherche sur la mafia et sur le crime organisé

S'arrêtant un instant sur sa propre expérience d' élu local minoritaire, F. Rizzoli a décliné son statut « d' élu local minoritaire » dépourvu indemnité. Depuis 2014, du fait de la communauté d' agglomération, ses indemnités s' élèvent à 160 € brut par mois, soit 130 € net moins les 30 € reversés au Parti socialiste pour une formation dont il ne bénéficie finalement pas. Au total 90 € mensuel. C' est très peu au regard du travail à effectuer qui est immense, notamment pour un conseiller minoritaire à Deuil-La Barre, 21 000 habitants, seul représentant de la gauche et qui doit aussi assister aux instances communautaires.... Cependant, F. Rizzoli considère que c' est de l' argent public et que cela constitue une somme annuelle (1080 €). Sa démarche transparente est ainsi celle d' un élu exemplaire. Cependant, selon F. Rizzoli, l' exemplarité ne peut exister sans contre-pouvoirs.

Ainsi, afin de lutter contre la grande criminalité, « Il faut des contre-pouvoirs et une justice indépendante », « je ne crois pas trop à la morale mais plutôt aux contrepouvoirs. F. Rizzoli a écrit un livre intitulé « La mafia de A à Z », en partant du modèle italien, bien que contrairement à ce que l' on pourrait penser, l' Italie ne soit pas « le pays le plus mafieux » du monde ; puisque la densité mafieuse au Japon (90 000 mafieux vs 100

millions habitants, est plus importante qu'en Italie, 24 000 mafieux 60 millions d'habitant).

En revanche, en France, il est difficile de mener des recherches sur le crime organisé, notamment à cause du manque de transparence et du manque de sources. Selon F. Rizzoli cette situation s'expliquerait en raison du rapport entre l'État et le citoyen ; la lutte contre le crime organisé étant pensée à travers la prérogative régaliennne et non citoyenne.

L'ouvrage de F. Rizzoli « La mafia de A à Z » permet de comprendre à travers le cas italien la complexité du phénomène mafieux, la grande criminalité, la corruption et la délinquance économiques et financière. Différentes entrées facilitent la compréhension des grands phénomènes complexes liés au crime organisé dans sa globalité.

Ainsi, l'entrée dite « col blanc », en référence aux banquiers qui portaient des cols blancs, offre une clé de compréhension. En 1939, un sociologue américain a démontré de façon empirique que des personnes au statut social élevé commettaient des actions criminelles, en raison des opportunités offertes par leur travail. Aucun motif communautaire, ethnique ou culturel n'a été mis en évidence.

L'étude des archives des plus grandes entreprises américaines fait état de pratiques délictueuses systémiques, elle démontre que dans les années 30, la banque, la finance, voire l'entreprise sont criminogènes. Les acteurs étudiés bien qu'issus de milieux favorisés commettent des délits de façon rationnelle et planifiée. La réitération des vols est possible, car elle n'est pas sanctionnée. La violation de la loi ne les pénalisant pas, ils deviennent des professionnels du vol. Cette violation de la loi ne confère pas la perte du statut professionnel, mieux elle octroie parfois même du prestige.

Dans les années 70, avec les prémices de la financiarisation de l'économie, la criminalité en col blanc prend une dimension nouvelle. On parle alors de criminalité économique, qualifiant ainsi les actes des opérateurs mafieux, simple ou de type multinational qui pratiquent la fraude à grande échelle, par exemple dans les paradis fiscaux.

Aujourd'hui, on parle de criminalité en col blanc pour désigner les complices des mafias, en particulier au sein de la « Bourgeoise mafieuse ». Du fait de la mondialisation criminelle, le paradigme est inversé et le criminel en col blanc est souvent le donneur d'ordre du mafieux qui devient un exécutant. Les mafieux sont les parents pauvres dans les paradis fiscaux dans lesquels 30 % de l'argent provient de la drogue vs 70% de l'évasion fiscale. Ce sont d'ailleurs les États qui ont inventé les paradis fiscaux et non les mafieux.

Par exemple, en 1974, un grand industriel lombard du nom de Silvio Berlusconi a ainsi demandé la protection d'un ami sicilien par crainte d'être enlevé. Berlusconi arrive au pouvoir et fait ce que S. Gibaud a appelé son scudetto et que F. Rizzoli appelle « la légalisation de l'illégalité ». Les politiques font une loi pour rapatrier des capitaux illégalement détenus à l'étranger par évasion fiscale, moyennant 10% d'amende, sous couvert d'anonymat et bien d'autres détaillés dans « La mafia de A à Z ».

P. Pascot a ici précisé que les fraudeurs fiscaux payaient une amende ; mais qu'ils n'étaient pas soumis au rapatriement des montants détournés.

En étudiant la mafia, F. Rizzoli est arrivé à étudier les activités criminelles en général à élaborer une géopolitique critique qu'il enseigne, notamment à l'IRIS et ainsi qu'à Sciences Po Paris dans laquelle il montre que « le légal produit de l'illégal ». D'où l'intérêt à changer le « légal ».

3 grands axes de réflexions :

- 1. La prohibition des drogues est une catastrophe, car le trafic de drogue est la 1ère source d'accumulation du capital de toutes les organisations criminelles, tant en masse qu'en plus-value. Le constat de la prohibition de la drogue est une catastrophe, même l'ONU l'a reconnu. L'État ne crée pas les conditions pour que le consommateur puisse se fournir sans passer par le crime organisé.
- 2. Le blanchiment qui concerne des milliards et des milliards d'euros est difficile à prouver en droit. Par le biais de SCI, l'argent circule dans des paradis fiscaux, tel que le Liechtenstein etc. Or, la justice étant en souveraineté nationale, les commissions rogatoires sont difficiles à obtenir. L'Italie a trouvé la solution : la confiscation, sans condamnation pénale du propriétaire, 12 milliards d'avoir ainsi saisis en Italie entre 2016 et 2017.

F. Rizzoli préconise la mesure suivante :

- 3. Impliquer les citoyens dans la lutte contre le crime organisé et la corruption à travers l'usage social des biens confisqués. En France, les rapports de la police judiciaire, du Sirasco (Le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée), ne sont pas publics. En Italie, ils sont publiés sur internet depuis 20 ans. Les biens confisqués doivent être rendus aux citoyens. Par exemple, la maison de Balkany devrait devenir la maison des lanceurs d'alerte, l'appartement de Claude Guéant devrait devenir le siège de l'association Anticor.

F. Rizzoli pense lui aussi qu'« on n'est plus vraiment en démocratie », et qu'il y a urgence à changer les mentalités. En Italie, depuis 2000, 11 coopératives agricoles produisent « bio » sur des terres confisquées à la mafia et font 8 millions de chiffres d'affaires.

Ainsi, dans l'arrière-pays de Palerme, les jeunes embauchés demandent des contrats de travail. Un autre modèle de développement vertueux est possible qui a été mis à l'endroit même du modèle mafieux de prédation et de violence.

F. Rizzoli est venu avec des produits faits par des coopératives Libera Terra sur des terres confisquées à la mafia :

- Un pâté d'olive de la coopérative Valle del Marro en Calabre
- Une marmelade de vin (Nero d'Avola) faite en Sicile

F. Rizzoli a ici proposé un amendement à la Loi Égalité et citoyenneté en ce sens, qui préconisait que les biens saisis par Agence de gestion et de recouvrement des avoirs

saisis et confisqués (AGRASC) puissent être donnés à des associations au titre de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Le 23 janvier 2017, le Conseil constitutionnel a retoqué cet amendement au motif de cavalier législatif. Le combat continue à travers l'association [Crim'HALT comme Alternative](#).

4. Discussion avec la salle

Un témoignage a été apporté, selon lequel le droit protégerait la corruption au moyen de l'article 145 du code de procédure civile qui ne punirait pas le « péché par omission » ; or c'est bien au civil que se jugent les dommages entre le corrupteur et sa victime et qu'il est rare de trouver un « pacte écrit de corruption ».

René Pichon Costantini, soulignant le nécessaire « éveil des consciences » a posé la question suivante : comment convertir ce que dénoncent les lanceurs d'alerte au plan politique ?

3 questions ont été posées : le « casier vierge » est-il vierge à 100% ? Doit-on lever ou non l'immunité parlementaire et enfin en qualité de lanceurs d'alerte jusqu'où êtes vous prêt à aller ?

P. Pascot prône la transparence totale, selon lui plus les faits de corruption seront dénoncés et plus la situation s'améliorera. En ce qui concerne le casier judiciaire, les petits délits n'y sont pas inscrits. L'électeur doit aussi éveiller sa conscience, car malgré des condamnations, certains élus condamnés sont réélus en toute connaissance de cause.

P. Pascot s'est dit contre l'inéligibilité à vie qui serait une erreur. D'ailleurs, Alain Juppé et Jean-Marc Héroult se sont représentés. Il n'est pas défavorable à la protection fonctionnelle des élus, car sa démarche vise à dénoncer les abus et non les élus de façon générale. Et matière à abus il y a, citant 2 cas connus.

René Marratier ancien maire de la Fos-sur-Mer, condamné dans l'affaire de la catastrophe Xynthia ; en appel, ses notes de frais sont remboursées. Les armes ne sont pas égales entre « forts » et les « faibles », ainsi Manuel Aeschlimann dépensait 2,5 millions d'euros en frais d'avocats par an, Mireille Flam ex-adjointe de Delanoë avait jusqu'à 5 avocats payés par la mairie de Paris, Christophe Gréber, quant à lui dans l'opposition à Puteaux, a subi 12 procès de la part de la maire Joëlle Ceccaldi-Raynaud qui elle ne payait pas ses avocats qui étaient payés par la mairie. Les élus sont pourtant payés par les électeurs.

S. Gibaud a ici précisé que les lanceurs d'alerte subissaient le même sort face aux entreprises, ainsi l'UBS prenait les meilleurs avocats de la planète et dépensait des centaines de millions, afin de protéger ses intérêts. Elle a ici rappelé que la corruption était liée au secret. Or, début 2015, Emmanuel Macron voulait faire passer la Loi secret des affaires. Secret bancaire, secret défense, secret d'État, le problème vient toujours et encore du secret. Selon elle, la Loi Sapin n'a pas fait ses preuves.

P. Pascot est combatif et n'est pas défaitiste dans la bataille à mener, notamment grâce notamment aux réseaux sociaux qui grâce à la circulation horizontale de l'information

permettent de rendre visible l'information. Selon lui, la transparence porte en elle une bonne partie de la solution.

Une intervenante prend la parole en disant que « la transparence serait un faux nez », l'éducation serait le bon levier d'action. Relatant sa propre expérience de lanceuse d'alerte au sein d'une mission interministérielle, le directeur du GIP a été cité pour trucage du marché. Cependant, la situation n'a pas évolué.

S. Gibaud a souligné l'importance de l'exemplarité, en créant par exemple « la banque propre ».

F. Rizzoli a précisé qu'en ce qui concernait la transparence, si à l'instar de la Suède, la France se dotait d'une loi punitive obligeant les députés à publier sur le net l'état de leurs salaires, les emplois fictifs se feraient sans doute plus rares. Sur la question de la conversion en politique, selon F. Rizzoli ce sont les élites qui ont le pouvoir de changer les choses.

Une représentante du Mouvement [#stop corruption](#) a illustré le fait que la mobilisation citoyenne était en mouvement.

Quentin Heim, stagiaire d'Anticor et étudiant à l'EHESS a pris la parole, citant ses recherches sur les lanceurs d'alerte. La canalisation de l'alerte est centrale, et notamment l'anonymat de l'alerte. Faut-il canaliser l'alerte par l'État ou le scandale et par la presse est-il plus efficace ? Selon la sociologie des scandales, en référence à l'affaire du LCL et des Panama Papers qui n'ont pas fait l'objet de scandales, différents éléments sont nécessaires pour que le scandale et la prise de conscience citoyenne se produisent. Il faut que les éléments soient palpables, or la corruption ou les délits financiers, tels que les Panama Papers sont très complexes en termes d'acteurs et de structures impliqués. En présence de multiples coupables, et de responsabilité multiples, les citoyens n'ont pas tous la grille de lecture appropriée au décryptage.

Sur la question de l'éducation, pourquoi ne pas monter un enseignement dans les quartiers populaires, donner des cours dans les écoles. Dans le cadre de la réserve citoyenne, enseignements afin d'expliquer la corruption. S. Gibaud va dans les écoles, le changement c'est la prochaine génération.

Concernant l'inertie de l'opinion publique, une intervenante pose la question de savoir pourquoi les collègues des lanceurs d'alerte ne les ont pas soutenus dans leurs combats. S. Gibaud précise ici que les gens qui savent préfèrent se taire, afin de ne pas se mettre en danger.

F. Rizzoli cite les études sur les lanceurs d'alerte en milieu professionnel qui démontrent que la perception du lanceur d'alerte est celui qui déconstruirait tout le groupe, alors qu'en réalité c'est la corruption que le défait.

Poursuivant dans l'élaboration de solution, il a cité les chiffres, selon lesquels de 1978 à 1982, un meurtre avait lieu par jour en Sicile ; en 2017, on observe une baisse significative des meurtres ; les mafieux s'entretiennent entre eux. Selon son analyse, afin de changer les mentalités à moyen terme, il faut impliquer revenir à « l'usage social des biens confisqués » est bien la solution.

Les intervenants ont plaidé pour la levée du « verrou de Bercy qui interdisant de poursuivre pénalement les fraudeurs fiscaux sans l'accord du ministère de l'Economie et des Finances poussent les juges à poursuivre les fraudeurs fiscaux pour blanchiment qui lui ne dépend pas de Bercy, à l'instar des poursuites à l'encontre de Jérôme Cahuzac et Jean-Noël Guerrini.

P. Pascot appelle aussi les électeurs à être plus attentifs à leurs choix électoraux, en matière d'élus corrompus dans « l'éveil de leur conscience ».

Ainsi, S. Gibaud et P. Pascot ont-ils appelé à adhérer à I boycott, afin de dénoncer les multinationales, ainsi que les banques impliquées dans les *LuxLeaks*.

Conclusion de Véronique Le Bihan

Au-delà du constat que beaucoup reste à faire pour moraliser notre vie publique. Plusieurs propositions ont émergé lors des débats : vote obligatoire, transparence sur le secret des affaires, usage social des biens confisqués dans des affaires de corruption.



Véronique Le Bihan énonce la conclusion, ainsi que quelques préconisations en matière de moralisation de la vie publique

V. Le Bihan a ajouté les trois pistes d'action suivantes :

- 1) la régulation des mandats d'élus
- 2) la participation citoyenne intégrée
- 3) la protection des lanceurs d'alerte

Au niveau des mandats d'élus, il nous faut rester ferme sur le non cumul des mandats, avoir des parlementaires dédiés à plein temps à leur mission sans activité de conseil ou

d'avocat pour éviter les conflits d'intérêt. Étendre le non cumul des mandats dans le temps, une nécessité pour renouveler les représentants politiques et garantir l'innovation dans les mesures à déployer.

La participation citoyenne intégrée.

Qu'entend-on par-là ? Il s'agit d'avoir une participation citoyenne intégrée aux institutions, aux processus institutionnels et non parallèle à ceux-ci. Comment ? En mettant en place des citoyens tirés au sort au Sénat, au sein des conseils municipaux aux côtés d'élus (mais sans augmenter le nombre d'élus), au sein des services publics. Les citoyens pourront être ainsi des acteurs de la vie publique et être des vigies utiles pour moraliser la vie publique.

La protection des lanceurs d'alerte, enfin La loi sapin 2 reconnaît la notion de lanceurs d'alerte ; mais, la procédure d'alerte définie (passer par sa hiérarchie pour signaler de manière désintéressée un dysfonctionnement d'intérêt général) semble en vérité peu opérationnelle et appelle à une révision.

Alors que nous sommes à une veille d'élection présidentielle (mai 2017), espérons que ces quelques propositions seront portées haut et fort par les candidats à la Présidence de la République.

Nous vous remercions pour votre venue.